

## ILCE et ISP, Institut de lutte contre la criminalité économique et Institut Suisse de Police

### Premiers diplômes CAS décernés à 43 officiers de police

L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) et l'Institut Suisse de Police ont remis pour la première fois ce vendredi le Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police à l'échelon d'officier (CAS CEP) à 43 lauréats. La cérémonie s'est déroulée dans l'auditoire du Campus Arc 1 à Neuchâtel en présence du Ministre des Finances, de la Justice et de la Police du Canton du Jura, Charles Juillard, des commandants de police de Suisse latine et du directeur de la HEG Arc, Olivier Kubli.

Organisée conjointement par les deux institutions, cette formation menant à un titre postgrade s'adresse à des policiers ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain et ayant été désignés par leur hiérarchie pour devenir officiers.

Pour la première fois 43 participants ont suivi avec succès cette formation modulaire comprenant des séquences relatives au droit, à l'éthique, aux médias, aux compétences relationnelles et à l'engagement tactique.

«Pour assurer une transition réussie entre la formation de qualité qui existait auparavant mais qui n'était pas certifiée, il a fallu trouver un savant équilibre entre les besoins métiers des officiers et les exigences légales fédérales. Cette formation postgrade vient compléter avantageusement la gamme des formations de l'ILCE et son rôle en Suisse romande», souligne Isabelle Augsburg-Bucheli, doyenne de l'ILCE et co-directrice du CAS CEP.

Monica Bonfanti, également co-directrice du CAS CEP et cheffe de la police du canton de Genève, a pour sa part, salué l'effort consenti par ces «étudiants» particuliers qui, tout en étant astreints aux contingences du quotidien policier, ont eu à livrer des travaux pratiques, à passer des tests et à rédiger un travail de fin d'études portant sur une problématique policière.

«Si le métier de policier n'est pas une sinécure, l'obtention d'un CAS CEP l'est encore moins», a-t-elle fait remarquer.

#### Comportement exemplaire

Lors de la cérémonie, trois travaux particulièrement remarquables par la qualité des thématiques traitées ont été présentés au large public qui s'était rassemblé dans l'auditoire du Campus Arc 1.

Les auteurs ont su démontrer toute la complexité d'un métier où l'officier de police, représentant de l'ordre et de la force publique, doit avoir un comportement éthique exemplaire en respectant les nouvelles dispositions controversées du code de procédure pénal et en conjuguant des compétences de conduite opérationnelles, organisationnelles et humaines, indispensables au métier de chef.

**Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à:**

Isabelle Augsburg-Bucheli  
Doyenne de l'ILCE  
Tél. +41 32 930 20 10 • [isabelle.augsburger@he-arc.ch](mailto:isabelle.augsburger@he-arc.ch)

Jean-Pierre Boesch  
Directeur remplaçant de l'Institut suisse de police (ISP)  
Tél. +41 32 723 81 23

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> février 2013

---

*Les sites Internet [www.heg-arc.ch](http://www.heg-arc.ch), [www.ilce.ch](http://www.ilce.ch) et [www.ermp.ch](http://www.ermp.ch) donnent de plus amples informations sur les activités de la HEG Arc, de l'ILCE, de l'ERMP et du CINC.*